



COVID-19 : Fermeture de l'accès aux bâtiments municipaux et annulation d'activités jusqu'à nouvel ordre

Dans le but de diminuer les risques de propagation du coronavirus, la municipalité de Lac-des-Seize-Îles ferme l'accès à la population aux bâtiments municipaux et confirme l'annulation des activités et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Maintien des services

Toutes les collectes de la MRC et les opérations des travaux publics (dénivellement, élagage, etc.) sont maintenues. La MRC des Pays-d'en-Haut, demande à ces citoyens d'observer la règle sanitaire suivante en ce qui a trait aux matières résiduelles. Les mouchoirs souillés, les papiers de type essuie-mains ainsi que les lingettes, masques et gants qui sont utilisés pour limiter la propagation du virus doivent être jetés dans un sac fermé et non en vrac, avant de les déposer dans le bac à déchets.

Les services téléphoniques et en ligne demeurent en fonction. Les citoyens sont donc invités à utiliser les services en ligne sur le site Internet de la Municipalité, le courriel info@lac-des-seize-iles.com ou à nous contacter par téléphone au 450 226-3117. Le personnel administratif réalisera les suivis des requêtes par courriel et téléphone.

La Municipalité de Lac-des-Seize-Iles met en place différents moyens afin de diminuer les risques, plus spécifiquement les informations générales aux citoyens ainsi que les recommandations préparées par le gouvernement qui sont partagées auprès des employés et de l'ensemble de la population.

Les citoyens qui ont des questions concernant la tenue d'activités organisées par des associations et organismes peuvent communiquer directement avec ceux-ci.

La municipalité de Lac-des-Seize-Iles invite les citoyens à consulter le site : www.quebec.ca/coronavirus pour suivre l'évolution de la situation.

-30-

Source :

Simon Leclerc

Directeur général